

Les temps changent

Par Louis Habib-Deloncle, président de la Commission CEI des CCE

Au tout début de ce nouveau siècle, certains prévisionnistes nous ont annoncé l'hégémonie de l'économie et de la finance contre le politique qui n'aurait plus qu'à s'adapter tant bien que mal en suivant les tendances dictées par les marchés.



Louis Habib-Deloncle, président du directoire de Garant Insurance Cy.

L'actuelle mutation de l'assurance-crédit à l'exportation permet tous les espoirs

Moins d'une décennie plus tard, ces prédictions sont tout sauf réalisées, loin s'en faut et tout conduit au contraire à considérer que le politique est plus présent que jamais. On ne peut même pas parler de retour en force du politique tant il serait absurde de prétendre qu'il ait jamais disparu mais on peut affirmer sans crainte d'erreur que le politique est aujourd'hui réévalué, et sans doute le risque politique plus difficile à évaluer que dans le passé.

L'essor du « patriotique »

L'unilatéralisme prégnant ces dernières années dans la conduite des affaires internationales a constitué un terreau favorable à l'essor de mesures dites patriotiques destinées à protéger les intérêts politiques, économiques ou sociaux des pays contre les menées d'entreprises jugées prédatrices.

Même si certains pays ont, à coup de législation, dressé la liste des secteurs qu'ils considèrent comme stratégiques, il n'empêche que les textes de lois laissent libre champ à des interprétations subjectives, voire arbitraires.

Dans le domaine du commerce international, la survenance de ces nouveaux risques aux côtés des plus classiques comme le défaut de paiement du débiteur ou sa faillite perturbe le fonctionnement des opérateurs et le financement des opérations.

Besoin accru de protection

Face à ces évolutions, les opérateurs des échanges internationaux ressentent un besoin accru de protection auquel les assureurs doivent répondre en termes qualitatifs autant que quantitatifs. Ce défi se pose à tous les acteurs de l'assurance, qu'il s'agisse des agences crédit à l'exportation traditionnelles ou des assureurs – et réassureurs – de marché.

Il est vrai qu'au fil des années, la part des risques assurés par le marché a régulièrement augmenté pour se situer aujourd'hui aux alentours de 60 % des volumes assurés dans le monde. Il ne faudrait pas cependant en conclure que les agences publiques sont en perte de vitesse puisqu'elles voient aujourd'hui une demande croissante de la clientèle.

Une demande en mutation

La réalité est que l'assurance crédit à l'exportation vit une véritable mutation où chaque acteur peut légitimement espérer une croissance de son activité.

Cette mutation touche d'abord la demande : elle émanait historiquement des exportateurs et négociants internationaux ; elle provient aujourd'hui principalement des banques qui interviennent dans le contexte global plutôt que dans le cadre bilatéral. La demande porte également sur des durées plus longues : les préfinancements de matières premières dépassaient rarement des périodes de deux ans. Ils atteignent maintenant des durées de 5 ans voire plus. Les couvertures recherchées ne portent plus sur les seuls risques politiques. La

défaillance des grandes signatures privées est systématiquement requise en sus des risques traditionnellement assurés.

Les faits générateurs comme évoqués ci-dessus sont plus diversifiés et certaines décisions politiques n'ouvrent plus obligatoirement droit à un recouvrement en cas de survenance d'un sinistre comme dans le cas de « violence politique » par exemple.

La demande bancaire apporte aussi des changements d'approche du fait des règles prudentielles appelées communément « Bâle II ».

Bâle II ayant malheureusement été négocié entre les régulateurs et les professionnels de la banque sans que le moindre assureur soit consulté, il a été décidé que les banques ne pouvaient dégager de leurs bilans – et donc de leurs contributions en capital – que les opérations faisant l'objet d'une garantie inconditionnelle en contrepartie. Certains assureurs ont donc accepté d'émettre de nouvelles polices ne comportant pratiquement aucune limitation ou exclusion. Il s'agit là d'une évolution préoccupante, en premier lieu parce qu'on se demande pourquoi, dans ces conditions, les assureurs ne franchiraient pas radicalement le pas de se transformer en établissement bancaire, d'autre part, parce qu'il n'est pas certain que les nouvelles normes prudentielles actuellement négociées pour le secteur assurantiel sous le nom de « Solvency II » seront compatibles avec les normes de Bâle II. Une nouvelle négociation entre banquiers, assureurs et leurs régulateurs respectifs sera sans doute indispensable pour résoudre cette question.

Une offre à adapter

L'offre d'assurance aussi se doit de s'adapter. Si elle reste structurellement

inférieure à la demande, les assureurs vont avoir des difficultés à gérer une relation commerciale avec leurs clients dans la durée. Or la durée est précisément un élément fondamental de la confiance qui doit exister entre assureur et assuré, les clients n'ayant que faire d'un assureur qui risquerait de disparaître le lendemain.

L'assurance privée a gagné en stabilité depuis la crise du début de la décennie qui a vu le retrait brutal de plusieurs réassureurs de cette branche. Le marché de la réassurance, s'il reste trop étroit – effet pervers des concentrations – semble en revanche composé d'acteurs durablement engagés dans ce secteur.

**Le politique
est aujourd'hui
réévalué,
et sans doute
le risque politique
plus difficile
à évaluer que
dans le passé**

Les assureurs directs eux-mêmes délaissent progressivement la tactique du « *pick and choose* » au profit d'une gestion plus rationnelle de leurs capacités.

Les valeurs à assurer augmentant rapidement du fait de l'envol des matières premières et d'une demande durablement soutenue des pays émergents en plein effort d'industrialisation, les assureurs, gros ou petits, sont de plus en plus conduits à syndiquer les risques par voie de coassurance. Cette

possibilité existait de longue date sur le marché de Londres. Il est encourageant de voir que le marché continental européen se structure et propose de plus en plus des solutions comparables. Qui plus est, ces coassurances font dorénavant également appel aux capacités des agences crédit à l'exportation capables de fonctionner à des conditions de marché, ouvrant ainsi de prometteuses perspectives d'élargissement du marché. Les nouveaux assureurs-crédit créés dans les pays émergents sont également à même de contribuer à cette ouverture.

Les nouveaux chantiers de réflexion du risque politique

L'heure est donc venue pour le marché de se structurer, d'élaborer et de diffuser des règles de fonctionnement et des pratiques qui seront mieux connues des clients et des autres acteurs. L'assurance des risques politiques ne suivant pas l'algorithme traditionnel de l'assurance dommages, il est aussi nécessaire de mieux définir les éléments statistiques de référence permettant aux régulateurs et notateurs d'avoir une perception plus réaliste de ces risques qui, de par leur nom, continuent à faire peur alors qu'une expérience aujourd'hui plus que trentenaire a démontré la viabilité et la rentabilité de cette activité. Il est vrai qu'il est difficile de réduire à des chiffres une approche principalement fondée sur le qualitatif et la crédibilité des acteurs. Peut-être y a-t-il là matière à une nouvelle réflexion !

Le marché des risques politiques a été conçu sur le mécanisme du *zero loss underwriting* et, de ce fait, les assureurs pratiquent une sélection drastique des opérations assurables. Cette attitude fondée sur les méthodes les plus poussées du *risk management* n'appelle-t-elle pas une prise en compte spécifique intégrant la logique propre des échanges internationaux ? Logique fondée sur la négociation contractuelle et le respect des engagements internationaux, tous éléments se réduisant mal à des approches simplement actuarielles.

C'est ce débat qu'il faut ouvrir maintenant. Les assureurs y sont prêts ! ●

60 %

La part des risques assurés par le marché, qui a régulièrement augmenté au fil des années, se situe aujourd'hui aux alentours de 60 % des volumes assurés dans le monde.